

## **MISE EN GARDE**

De nombreux dégâts causés aux installations de télérréseau nous incitent à rendre attentifs, aux recommandations qui suivent, toutes les personnes, les entreprises, les bureaux d'architectes et d'ingénieurs qui entreprennent des travaux de fouilles ou terrassements :

1) Ces dernières décennies, les réseaux souterrains ont pris énormément d'ampleur. Dès que l'on entreprend des travaux de génie civil, il faut s'informer à temps auprès de la société soussignée, de la présence éventuelle d'installations de télérréseau. Des plans peuvent être remis aux intéressés ou des indications fournies sur les lieux mêmes.

2) Lors des travaux, toutes les précautions seront prises à proximité des câbles, des stations, de toutes installations de télérréseau.

3) Les dégâts causés peuvent être dangereux, ils créent des désagréments à nos clients et provoquent des frais considérables. Les frais engendrés par la réparation sont facturés au responsable du dommage (art. 41 du code des obligations).

Nous remercions tous les intéressés de bien vouloir se conformer à nos directives, afin d'éviter les désagréments d'une rupture du télérréseau et les coûteuses remises en état des installations.

**LE SERVICE COMMUNICATIONS EST A VOTRE DISPOSITION POUR VOUS TRANSMETTRE TOUTES LES INFORMATIONS NECESSAIRES.**

Personne contact :

M. José Gaggio, responsable du service Communications, tél. 021 821 54 00, e-mail : [j.gaggio@sefa.ch](mailto:j.gaggio@sefa.ch).

## Tracés des installations d'autres services

### Installations

Ligne à courant fort  
Lignes de téléphone  
Antenne TV  
Lignes de signalisation et de commande  
Installations militaires  
Conduites d'eau  
Canalisations d'épuration des eaux  
Conduites de drainage  
Conduite de gaz  
Oléoduc  
Installations industrielles

### Propriétaires

Services électriques, privés  
Confédération, Swisscom, etc.  
Swisscom, privés  
SE, état, communes, etc.  
Confédération  
Communes, privés, sociétés  
Etat, communes, privés, sociétés  
Communes, privés, sociétés  
Service du gaz, communes, sociétés  
Sociétés diverses  
Sociétés diverses

## Situation des conduites

La loi et la pratique définissent différentes profondeurs d'enfouissements :

### Installations

Lignes en câble à courant fort  
Lignes en câble à courant faible  
Câble TV  
Conduite d'eau  
Conduite de gaz  
Canalisation d'épuration  
Drainages

### Couverture

min. 0,4 m  
min. 0,4 m  
min. 0,4 m  
1,2 à 1,5 m  
1,0 à 1,2 m  
0,0 à plusieurs mètres  
0,0 à plusieurs mètres

Les valeurs indiquées sont approximatives. Lors des travaux de fouilles, il ne faut pas se fier aux indications. Des adaptations ultérieures du terrain peuvent modifier considérablement les données.

**Société Electrique des Forces de l'Aubonne**

**Chemin de l'Ouriettaz 173 – Case postale 134 – CH-1170 AUBONNE – Tél: +41(0)21 821 54 00 – Fax: +41(0)21 821 54 09  
E-mail: [siege@sefa.ch](mailto:siege@sefa.ch) – Internet: <http://www.sefa.ch> TVA N° 196 838**